

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 20^{ème} jour de juillet 2009, à 19h00 et à la salle communautaire.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Gérald Maltais, Jeanne D'Arc Simard, Suzanne Lapointe, Danièle Tremblay, tous conseillers(ères) formant quorum.

Tous ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

Ordre du jour

- 1- Dossier Jean-Baptiste Bouchard
- 2- Transfert de postes budgétaires
- 3- Questions du public
- 4- Levée ou ajournement de l'assemblée

Rés.330709

1- Ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.340709

2- Dossier Jean-Baptiste Bouchard

Attendu que M. Jean-Baptiste Bouchard désire que le montant de 15 000 \$ lui soit versé dès maintenant, en raison du nouveau puits qu'il a fait construire et dont il doit payer la facture;

Attendu que le conseil municipal est disposé à régler ce dossier définitivement;

Attendu que le conseil municipal n'a pas dans son fonds général les argents pour en payer le coût :

En conséquence : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal autorise le transfert des postes suivants :

23 01000 000	logiciel administration	2 000.00 \$
23 03000 000	borne sèche	3 000.00 \$
23 07000 000	travaux rivières	7 000.00 \$
02 11000 346	congrès élus	1 200.00 \$
02 11000 454	formation et perfectionnement	1 000.00 \$
02 13000 452	traitement des données	800.00 \$

Total de 15 000 \$ remis au poste 02 41000 995

Que le conseil municipal accepte l'émission du paiement à M. Jean-Baptiste Bouchard en conformité avec la résolution no 330609;

Que le conseil municipal demande à M. Jean-Baptiste Bouchard copie de ou des factures relatives à la construction du nouveau puits;

Que le paiement affectera le poste budgétaire no 02 41000 995;

Que le conseil municipal demande à la secrétaire-trésorière de noter qu'un montant de 14 000 \$ devra être budgété en 2010 pour des travaux d'amélioration des rivières.

ADOPTÉE

3- Questions du public

Rés.350709

4- Levée de l'assemblée

À dix-neuf heures vingt minutes, la séance est levée sur proposition de M. Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.